FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Les informations contenues dans cette fiche signalétique sont exigées en vertu de Règlement sur les produits dangereux 2023.

Date d'édition/Date de révision 7 Mai 2026

Version 1.08

Rubrique 1. Identification

Nom du produit : 19-510C KITCHEN/BATH & TRIM SEMI-GLOSS ENAMEL-WHITE/PASTEL BASE

Code du produit : 00400317

Autres moyens d'identification : Non disponible.

Type de produit : Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisation du produit : Produit de consommation, Applications professionnelles, Utilisé par pulvérisation.

Utilisation de la substance/ du mélange : Revêtement.

Utilisations non recommandées : Non applicable.

Fournisseur : CANADIAN INDUSTRIES
INDUSTRIES CANADIENNES
1550, rue Ampère, bureau 500
Boucherville (Québec) J4B 7L4
Canada

The Pittsburgh Paints Co.
500 Cranberry Woods Drive,
Cranberry Township, PA 16066

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence : 1-833-477-1553 (U.S. and Canada)
SETIQ Interior de la República: 800-00-214-00 (México)

Renseignements Techniques : 1-800-441-9695 (U.S. and México)
1-800-387-2253 (Canada)

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :

Section 2. Identification des dangers

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : Susceptible de provoquer le cancer.

Conseils de prudence

Généralités : Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Prévention : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage ou une protection auditive.

Intervention : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Stockage : Garder sous clef.

Élimination : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Éléments d'une étiquette complémentaire : Contient des isothiazolinones. Peut provoquer une réaction allergique. Émet des fumées toxiques lorsque chauffé.

Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité aiguë inconnue: 22.2 % (orale), 23.2 % (cutanée), 23.2 % (par inhalation)

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Nom du produit : 19-510C KITCHEN/BATH & TRIM SEMI-GLOSS ENAMEL-WHITE/PASTEL BASE

Autres moyens d'identification : Non disponible.

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Nom des ingrédients	Synonymes	% (p/p)	Numéro CAS
dioxyde de titane	dioxyde de titane; titane (dioxyde de); E 171; dioxyde de titane	≥5 - ≤10*	13463-67-7
Kaolin	oxo-oxoalumanyloxy-[oxo (oxoalumanyloxy)silyl]oxysilane, dihydrate	≥0.5 - ≤1.5*	1332-58-7

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

En cas d'ingestion, d'irritation, de toute forme de surexposition ou de symptômes de surexposition survenant pendant l'utilisation du produit ou persistant après son emploi, communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISON, une SALLE D'URGENCE ou un MÉDECIN; veiller à ce que la fiche signalétique du produit soit accessible.

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements particuliers : Pas de traitement particulier.

Section 4. Premiers soins

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Agents extincteurs inappropriés : Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

Produit de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxydes de carbone
oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Petit déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

Précautions particulières : Si ce produit fait partie d'un système à plusieurs constituants, lisez la fiche de données de sécurité (s) pour l'autre ou les composants avant mélange; le mélange peut présenter les dangers associés à chacun de ses parties.

Conseils sur l'hygiène générale au travail : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités : Ne pas stocker en-dessous de la température suivante: 5°C (41°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou

Section 7. Manutention et stockage

récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
dioxyde de titane	**CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023)** OEL 8 heures: 10 mg/m³. **CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2025)** TWA 8 heures: 10 mg/m³. **CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019)** TWA 8 heures: 10 mg/m³. **CA Québec Provincial (Canada, 2/2024)** VEMP 8 heures: 10 mg/m³. Forme: particules totales. **CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021)** STEL 15 minutes: 20 mg/m³. TWA 8 heures: 10 mg/m³.
Kaolin	**CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023)** OEL 8 heures: 2 mg/m³. Forme: Respirable. **CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2025)** TWA 8 heures: 2 mg/m³. Forme: Respirable. **CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019)** TWA 8 heures: 2 mg/m³. Forme: matières particulaires respirables. **CA Québec Provincial (Canada, 2/2024)** VEMP 8 heures: 2 mg/m³. Forme: particules de la fraction respirable de l'aérosol. **CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021)** STEL 15 minutes: 4 mg/m³. Forme: Fraction alvéolaire. TWA 8 heures: 2 mg/m³. Forme: Fraction alvéolaire.

Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition n'est connu.

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Contrôles d'ingénierie appropriés : Si les opérations des utilisateurs génèrent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utilisez des enceintes fermées, une ventilation à la source par aspiration ou d'autres d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou légales.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

Protection de la peau

Protection des mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

État physique : Liquide.

Couleur : Non disponible.

Odeur : Caractéristique.

Seuil olfactif : Non disponible.

pH : Non disponible.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Point de fusion et point de congélation : Non disponible.

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition : >37.78°C (>100°F)

Point d'éclair : Vase clos: 113.33°C (236°F) [Le produit n'entretient pas une combustion.]

Taux d'évaporation : Non disponible.

Inflammabilité : Non disponible.

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité : Non disponible.

Tension de vapeur :

Nom des ingrédients	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C		
	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
l'eau	17.5	2.3				

Densité de vapeur relative : Non disponible.

Densité relative : 1.12

Densité (lb / gal) : 9.35

% Solide. (p/p) : 36.74

Solubilité(s) :

Médias	Résultat
l'eau froide	Soluble

Miscible avec l'eau : Oui.

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non applicable.

Température d'auto-inflammation :

Nom des ingrédients	°C	°F	Méthode
Monoisobutyrate de triméthyl-2,2,4 pentanediol-1,3	393	739.4	

Température de décomposition : Non disponible.

Viscosité : Dynamique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (40°C (104°F)): >21 mm^2/s (>21 cSt)

Caractéristiques des particules

Taille médiane des particules : Non applicable.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition dangereux : Tout dépendant des conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes : oxydes de carbone oxyde/oxydes de métal

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
dioxyde de titane	**Rat - Orale - DL50** >5000 mg/kg OECD 401 [Toxicité orale aiguë] **Lapin - Cutané - DL50** >5000 mg/kg **Rat - Inhalation - CL50 Poussière et buées** >6.82 mg/l [4 heures]
Kaolin	**Rat - Orale - DL50** >5000 mg/kg **Rat - Inhalation - CL50 Poussière et buées** >5.07 mg/l [4 heures]

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Lésions oculaires graves/ irritation occulaire

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Corrosion/irritation respiratoire

Section 11. Données toxicologiques

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non disponible.

Peau

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Respiratoire

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Mutagénicité des cellules germinales

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	CIRC	NTP	ACGIH
dioxyde de titane	2B	-	A3

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Contient des isothiazolinones. Peut provoquer une réaction allergique. Ce produit contient du TiO2 (Dioxyde de Titane) qui a été classé en tant que cancérigène, catégorie 2 selon le SGH (SIMDUT-WHMIS) sur la base de sa classification IARC 2B. Pour de nombreux produits, le TiO2 est utilisé comme matière première dans la formulation de revêtement liquide (peinture). Dans ce cas, les particules de TiO2 sont liées dans une matrice sans potentiel significatif d'exposition humaine aux particules non liées de TiO2 lorsque le produit est appliqué au pinceau ou au rouleau. Le ponçage de la surface ou du brouillard de pulvérisation des applications de pulvérisation peut être nocif en fonction de la durée et du niveau d'exposition et nécessiter l'utilisation d'un équipement de protection individuelle approprié et / ou de contrôles techniques (d'ingénierie) (voir section 8). Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles. L'ingestion peut causer des nausées, la diarrhée et des vomissements. Ceci tient compte des effets différés et immédiats, lorsque connus, ainsi que des effets chroniques des composants lors d'une exposition de courte durée et de longue durée par voie orale, pulmonaire et cutanée et par contact avec les yeux.

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

N/A

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
dioxyde de titane	**Aiguë - CL50 - Eau douce** Daphnie - *Daphnia magna* >100 mg/l [48 heures]

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Persistance et dégradation

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau : Non disponible.

Autres effets nocifs

Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	DOT	TDG	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
Classe(s) **Groupe d'emballage**	- -	- -	- -	- -
Dangers environnementaux	Non.	Non.	No.	No.
Substances polluantes en milieu marin	Non applicable.	Non applicable.	Not applicable.	Non applicable.

Autres informations

DOT : Non identifié.

TDG : Non identifié.

IMDG : None identified.

IATA : Non identifié.

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport dans les locaux de l'utilisateur :** toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non applicable.

Section 15. Informations sur la réglementation

Liste d'inventaire

Australie	:	Un composant au moins n'est pas répertorié.
Canada	:	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Chine	:	Un composant au moins n'est pas répertorié.
Union économique eurasiatique	:	**Inventaire de la Fédération russe**: Indéterminé.
Japon	:	**Inventaire du Japon (CSCL)**: Un composant au moins n'est pas répertorié. **Inventaire japonais (ISHL)**: Indéterminé.
Nouvelle-Zélande	:	Un composant au moins n'est pas répertorié.
Philippines	:	Un composant au moins n'est pas répertorié.
République de Corée	:	Un composant au moins n'est pas répertorié.
Taïwan	:	Un composant au moins n'est pas répertorié.
Thaïlande	:	Indéterminé.
Turquie	:	Indéterminé.
États-Unis	:	Tous les composants sont actifs ou exemptés.
Viêt-Nam	:	Indéterminé.

Section 16. Autres informations

Veuillez vous référer à la section 2 de ce document pour les classifications de danger du SGH.
C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière.

Date d'édition/Date de révision		**7 Mai 2026**
Organisation ayant préparé la FDS	:	EHS
Légende des abréviations	:	ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IATA = Association international du transport aérien CVI = conteneurs en vrac intermédiaires code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe = coefficient de partage octanol/eau MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime) N/A = Non disponible SGG = Groupe de séparation NU = Nations Unies

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Déni de responsabilité

Les informations qui se trouvent dans cette fiche sont fondées sur l'état actuel des informations scientifiques et techniques. L'objet de ces informations est d'attirer l'attention sur l'aspect hygiène et sécurité en ce qui concerne les produits fournis par nous, et de suggérer des mesures de précaution pour l'emmagasinage et l'utilisation des produits. Aucune justification ni garantie n'est donnée en ce qui concerne les propriétés des produits. Notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de non observation des mesures de précaution décrites dans cette fiche technique ou d'utilisation inhabituelle des produits.